



9.20

CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 23 juin 2015

Présidence : Olivier MARTIN

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 17 mars 2015
3. Communications du Président
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis No 167/2015 rapport de la Municipalité de Froideville sur sa gestion 2014
6. Préavis No 168/2015 comptes 2014
7. Préavis No 169/2015 concernant une demande de crédit d'étude pour un projet de réfection intérieure du bâtiment abritant l'administration communale
8. Préavis No 170/2015 concernant la participation de la commune aux charges d'exploitation du nouveau Centre sportif de Malley et la participation au capital-actions du Centre intercommunal de glace de Malley
9. Préavis No 171/2015 concernant une demande de crédit extrabudgétaire en vue du remplacement de luminaires à vapeur de mercure par des ampoules LED
10. Nomination du Président du Conseil
11. Nomination du premier vice-Président
12. Nomination du second vice-Président
13. Nomination de deux scrutateurs
14. Nomination de deux scrutateurs suppléants
15. Propositions individuelles et divers

* * * * *

Dès 19h.30, en avant séance, **M. Baudet** présente les projets SDNL en cours dans notre région. Il est assisté de **M. Andriotis** son successeur. Il exprime tout d'abord une pensée émue au souvenir de notre cher vice-président disparu M. M.-A. Boillat qu'il connaissait bien. Rappelant les différents rôles du SDNL vis-à-vis de l'augmentation démographique de notre région et de ses conséquences, il développe les différents projets envisagés notamment pour améliorer la fluidité du trafic routier et en explique leur difficile réalisation : contournement du Mont-sur-Lausanne et de Sullens, la rectification de la traversée de Cugy, la nouvelle jonction autoroutière Romanel-Sud.

Au niveau des transports publics, il indique que la ligne 60 Froideville-Flon est la plus fréquentée de Suisse. Il est prévu une nouvelle ligne 21 Le Mont – Blécherette, une nouvelle rame M 3 (2025), des améliorations sur la ligne du LEB par la creuse d'un tunnel, développement de cars postaux Renens-Châtelard-Crissier (ligne 54). Afin d'inciter les automobilistes à utiliser les transports publics, il est nécessaire de prévoir d'avantage de parcs P + R.

M. P.-A. Barraz questionne : « Qu'en est-il au sujet du problème de la traversée de Morrens ? »

M. Baudet explique que la commune a la possibilité d'entrer en contact avec les administrateurs du GPS pour leur demander de ne plus citer Morrens dans leurs parcours conseillés ce qui limiterait un peu le trafic à travers le village. Mais rien n'a encore été fait.

Le Président remercie les deux représentants du SDNL pour leur intéressant exposé. Il ouvre la séance à 20h.20 en saluant les conseillères et conseillers, la Municipalité, la Secrétaire. En donnant la liste des excusés, il souhaite un prompt rétablissement à notre scrutateur **M. C. Dussez** hospitalisé.

1. Appel

Présents : 46

Excusés : 7

Le Président annonce que l'ordre du jour sera suivi tel que prévu dans la convocation. Toutefois, afin de libérer la Municipalité, il propose de traiter le point 15 « Propositions individuelles et divers » après le point 9. Il n'y a pas d'opposition de la part de l'assemblée.

2. Procès-verbal de la séance du 17 mars 2015

Le procès-verbal de la séance du 17 mars 2015, approuvé par le bureau le 2 avril 2015, ne donne lieu à aucune remarque.

3. Communications du Président

Elles sont lues par le Président et transcrites intégralement ci-après :

Mesdames, Messieurs,

Résumés ci-après, voici les points importants que je tiens à vous apporter :

- Le bureau s'est réuni le 2 avril pour approuver le PV de la dernière séance. A sa lecture, vous avez constaté qu'il contenait en annexe comme à l'ordinaire les communications de la Municipalité et aussi la présentation résumée de M. M. Girod sur les statistiques des déchets 2012 – 2014 et les questions de M. Y. Nicolet au sujet du prix du gaz. Le bureau a aussi nommé une commission qui rapporte ce soir déjà sur le préavis de l'éclairage publique.

- Le 21 avril et le 26 mai, votre serviteur était invité par la commission chargée du toilettage du règlement de notre Conseil. Avec quelques remarques des services de l'Etat et quelques modifications, on arrive au bout. La séance d'aujourd'hui étant suffisamment chargée, nous l'inscrivons à l'ordre du jour et en discuterons en septembre.
- Le dimanche 14 juin « bureau de votations » pour 4 sujets fédéraux. Voici les résultats :

La participation à Froideville est de 46,87%

		Froideville	Vaud	CH
1. <u>PMA et génie génétique</u>	oui	578 85,75%	84,8%	61,9%
	non	96		
2. <u>Bourses d'études</u>	oui	223		
	non	451 66,9%	61,9%	72,5%
3. <u>Fiscalité successorale</u>	oui	163		
	non	517 76%	71,7%	71%
4. <u>Radio et télévision</u>	oui	387 57%	62,5%	50,08%
	non	291		

(3'697 voix de différence soit 0,164% de plus de oui = recours dans certains cantons et recomptage : le résultat définitif n'est pas connu)

- Le 15 juin, le lendemain, les membres de la commission ad hoc, la Municipalité et votre serviteur étaient conviés à la présentation du plan directeur régional (PDR). Chacun peut en prendre connaissance sur www.gros-de-vaud.ch. Il est en consultation publique auprès des 37 communes du district jusqu'au 17 août prochain. Notre Conseil aura à se prononcer pour son approbation avant la fin de cette année. Vous constatez que nous sommes en pleine réflexion au sujet de notre agglomération : le PALM et le Gros-de-Vaud. Le Président de commission pour le PALM c'est M. J.-M. Porchet alors que pour le Gros-de-Vaud c'est Mme V. Rey. Vous pouvez vous adresser à ces deux personnes pour vos remarques et questions.
- Pour la partie plus festive de ce printemps, chacun était invité à fêter notre « Miss Suisse » Laetitia le 19 mai.
- Pour ma part, j'ai aussi apprécié la journée des nouveaux habitants le 9 mai organisée également par la Municipalité.
- J'ai également répondu à l'invitation de notre secrétaire qui a fêté, le 19 avril dernier et ce pour la 20^{ème} fois ses 3 ½ ans. Toutes nos félicitations et tous nos vœux pour la suite. Rendez-vous est fixé pour la prochaine étape soit la 25^{ème} fois. On ne dévoile pas l'âge des dames : c'est une formule de politesse !

- Je mentionne encore dans ce chapitre « loisirs » notre future sortie fixée au 6 novembre pour une partie d'entre vous : Soirée du « Guillon » au château de Chillon. Nous y reviendrons dans le chapitre divers.
- Mais avant nous nous croiserons tous quelques fois je l'espère soit comme bénévoles, soit pour fraterniser sur le site du giron du centre des jeunes campagnardes du 29 juillet au 2 août en précisant que la fête nationale se déroulera aussi aux « Moilles » par beau temps nous l'espérons.

Je ne m'attarde pas plus dans mes communications, notre ordre du jour est chargé. Toutefois si quelqu'un a un éclaircissement ou une question c'est bien volontiers que je lui accorde la parole.

Comme il n'y a pas d'intervenant, le point suivant de l'ordre du jour est abordé.

4. Communications de la Municipalité

Les communications de la Municipalité, lues par M. Michel Pittet, Syndic, sont annexées au présent procès-verbal. Elles ne donnent lieu à aucune réaction de la part de l'assemblée.

5. Préavis No 167/2015 Rapport de la Municipalité de Froideville sur sa gestion 2014

Chacun ayant reçu le rapport de la commission de gestion et son tableau « Management summary de l'année 2014 » lors d'un courrier séparé envoyé après la convocation, **le Président** propose de ne pas en redonner lecture et passe la parole à **M. M. Pittet**, syndic qui apporte quelques précisions ou compléments avant le débat. Le texte de cette intervention est joint au présent procès-verbal.

Remerciant la Municipalité d'avoir fourni cette année encore un document magnifique digne de tout le travail qu'elle exécute, **le Président** espère que tout le Conseil a eu le plaisir de le lire jusqu'au bout. Il ouvre la discussion en proposant de parcourir le préavis No 167/2015 page par page et invite chacun à réagir en temps voulu.

M. D. Glur, p. 14 et 15 chap. « Participations à d'autres entités », aurait aimé y voir figurer les membres délégués au SDNL.

Le Président suggère d'ajouter au rapport de gestion 2015 les membres délégués au SDNL ainsi que les membres de la commission qui s'occupe du PDR du Gros-de-Vaud.

M. P.-A. Barraz se renseigne et demande de quel genre de commission il s'agit.

Le Président explique : les membres délégués au SDNL ont été désignés en séance de Conseil. Pour la révision du PDR, la commission ad hoc fut nommée par le bureau du Conseil. Mais comme ces deux commissions sont appelées à travailler sur un long terme, il sera judicieux de les faire figurer dans le chapitre du Conseil communal car elles deviennent presque « permanentes ».

M. A. Miéville, p 35 chapitre « Sécurité routière » demande qu'il soit corrigé l'année de la date du Conseil communal du 28 octobre 2013 **en 2014**.

Nous tenons compte de cette correction qui est justifiée.

Le Président ouvre une discussion générale sur l'entier du préavis. Il n'y a pas d'autres interventions de la part de l'assemblée. Il demande à **M. A. Waelti** rapporteur de la commission de gestion de lire les conclusions de son rapport qui sont les suivantes :

« La commission remercie la Municipalité ainsi que tous les employés communaux pour la bonne qualité du travail fourni et le sérieux de leur engagement pendant cette année 2014, en rappelant que tout semble toujours être entrepris dans les intérêts du village. Après avoir analysé les rapports de la Municipalité, suite aux corrections réalisées et en fonction des explications ou réponses reçues lors de nos séances communes, la commission vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillers, et sous réserve du rapport de la commission des finances

- d'approuver le « Rapport sur les activités 2014 »
- d'approuver le rapport des « Comptes de l'exercice 2014 »
- de ratifier l'utilisation des compétences déléguées
- et de donner décharge à la Municipalité pour la gestion des affaires communales durant l'exercice 2014

Puis **le Président** propose au vote ce rapport de gestion. Le bulletin secret n'est pas demandé. C'est à main levée que le préavis No 167/2015 est accepté à l'unanimité. Il n'y a pas d'avis contraire et pas d'abstention.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide

1. de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'exercice 2014
2. de ratifier l'utilisation des compétences déléguées à la Municipalité

Le Président ouvre une discussion concernant le tableau remis avec le rapport de gestion : « Froideville en un coup d'œil » et le nouveau tableau des dépenses d'investissements pour la période 2012-2016 de la Municipalité.

M. A. Waelti signale deux erreurs dans le premier tableau émis par la commission de gestion :

Au point 3 il s'agit de « **l'augmentation de la durée** de l'amortissement pour le collège du Tilleul » et non la diminution.

Au point 5 « Le refus d'un crédit visant à l'amélioration de la sécurité routière (160/2014) » est faux puisqu'il s'agit **d'un retour à la Municipalité du préavis pour examen concernant l'amélioration de la sécurité routière.**

Il n'y pas d'autres remarques, le point suivant de l'ordre du jour est abordé

6. Préavis No 168/2015 Comptes 2014

Le rapport de la commission des finances a été envoyé en annexe de la convocation et ne sera pas lu. **M. Ph. Weibel** rapporteur demande toutefois la correction suivante : à mi première page : Les opérations financières,..... La SA a pu obtenir une ATF à **6 ans** et non 10 ans.....

Invitant chacun à effectuer la correction, **le Président** remercie pour cette régularisation et ouvre un débat en suggérant de parcourir page par page le volumineux rapport des comptes 2014.

M. Y. Nicolet p.10, chap. « Prêts et capitaux de dotations » demande dans quelle mesure la commune est obligée de détenir des actions par exemple de la Romande Energie S.A.

M. M. Pittet renseigne : Il n'y a pas d'obligation à détenir des actions. En ce qui concerne la commune de Froideville ces actions au nominal de fr. 25,- ont été acquises il y a très longtemps. Il existe une convention entre les propriétaires d'actions, notamment les collectivités publiques : quand une collectivité désire vendre tout ou partie de ses actions, elle a l'obligation de le signaler à un pool central qui remet ces actions en vente auprès des signataires (communes, Etat ou BCV) pour éviter que les actions d'une société de service partent dans des mains totalement privées et que les tarifs puissent être fixés sans que les collectivités publiques aient quelque chose à dire. C'est pour avoir un droit de contrôle sur les tarifs d'électricité que la plus part des communes gardent ces actions.

M. Y. Nicolet propose, que la commune vende les actions de la Romande Energie par exemple, d'en garder une vingtaine pour que le capital de départ soit sauvegardé, afin d'amortir un peu les dettes.

M. M. Pittet comprend ce raisonnement mais explique qu'aujourd'hui, vu les taux pratiqués pour nos emprunts qui sont souvent inférieurs à 2%, il vaut la peine de garder ces actions afin de faire bénéficier chaque citoyen d'un tarif performant.

Mme N. Weibel, membre de la commission de gestion, signale à la p. 19 que la dernière ligne précise que « son rapport a été remis aux commissions des finances et de gestion » or elle prétend ne pas avoir reçu ce rapport.

Le Président constate soit il s'agit d'un oubli, soit il faut biffer la ligne du rapport. Comme c'est un oubli, il demande de faire mieux l'an prochain.

M. Y. Nicolet, p 25 « Bilan détaillé au 31.12.2014 » rubrique 9112.0 Impôt à encaisser fr. 1'814'365,88, aimerait savoir ce que représente ce poste.

M. R. Gerber précise que ce chiffre représente les factures de taxes et contributions qui ont été envoyées par la commune. Si elles ont été envoyées tardivement elles ne sont pas payées en fin d'année.

M. A. Blaser p 51, enseignement secondaire, rubrique 520.352 participation à la Crenol fr. 120.70 : aimerait la signification de Crenol.

M. J.-F. Thuillard signale en fin du rapport de gestion p. 51, la présence de toutes les abréviations. Sous PPLS Crenol : Psychologues, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire – Couronne de la région Nord-ouest lausannoise.

M. A. Blaser, p 51, rubrique 510.452.3 s'étonne du prix de fr. 2'000,- par mois pour le service de conciergerie facturé à l'UAPE et s'assure avoir bien compris.

M. J.-F. Thuillard confirme que les locaux UAPE sont nettoyés par le personnel de la commune qui facture.

M. D. Glur, p. 53, rubrique 610.437 lit « Amendes » pour non- respect de la mise à l'enquête d'une construction fr. 4'130,-. Il demande des explications et si la mise à l'enquête a été faite au final.

M. M. Pittet renseignera dans le prochain procès-verbal.

Au moment de l'adoption du procès-verbal, le bureau a reçu de la Municipalité la réponse : il s'agit d'une amende facturée à AGT constructeur au ch. de la Plaine 27 (règlement 2 0/00 de la valeur estimée des travaux.)

Il n'y a pas d'autres questions, **Le Président** ouvre le débat pour l'entier du préavis. La parole n'est plus demandée, il demande au rapporteur de la commission des finances **M. Ph. Weibel** de lire les conclusions de son rapport qui sont ainsi libellées : « Compte tenu de ce qui précède et en remerciant la Municipalité et les employés communaux pour les efforts déployés en 2014, la Commission propose à l'unanimité que Mesdames et Messieurs les Conseillers approuvent le préavis tel que présenté.

Le Président propose le rapport des comptes à la votation. Le bulletin secret n'est pas sollicité. C'est à main levée et à l'unanimité que le préavis No 168/2015 est accepté. (Pas d'avis contraire et pas d'abstention).

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide

-d'adopter les comptes annuels de l'exercice 2014, ainsi que les compléments de budget, les amortissements selon le budget, la renonciation aux amortissements selon le budget, les amortissements complémentaires, les attributions aux réserves et les dissolutions de réserves.

Il ressort que les comptes 2014 laissent apparaître

Un excédent de revenus de fr. 4'374,15

Le Président met en consultation dès la p 62 les rapports des comptes des associations.

M. A. Miéville, concernant l'AET, se renseigne sur l'effectif de population des différents villages et s'étonne du chiffre mentionné pour Cugy.

M. J.-F. Thuillard renseigne : la commune de Cugy est séparée en deux bassins versant pour l'épuration des eaux car elle possède une Step communale pour le sud et n'envoie qu'une partie de ses eaux usées à l'AET.

Il n'y a pas d'autres remarques.

Le document « Département des institutions et de la sécurité » est proposé à l'examen :

M. A. Blaser, dernière page du document, lit « plafond d'endettement de fr. 23'100'000 » et demande si le cautionnement du CAD est compris dans ce chiffre.

M. M. Pittet renseigne : il fait plutôt partie du montant de fr. 3'000'000,- des cautionnements et garanties.

La parole n'est plus demandée, le point suivant est abordé.

7. Préavis No 169/2015 concernant une demande de crédit d'étude pour un projet de réfection intérieure du bâtiment abritant l'administration communale

M. Ph. Weibel donne lecture du rapport de la commission des finances ainsi résumé : soutenant le projet d'étude globale afin de présenter une demande de crédit de rénovation rationalisant les frais d'installation de chantiers successifs et proposant une réorganisation spatiale des locaux de l'administration communale, ladite commission suggère, compte tenu du faible montant demandé qui peut être assumé par les liquidités communales, que l'assemblée approuve le préavis tel que présenté.

Comme il s'agit-là d'une affaire financière d'un faible montant, **le Président** précise que le bureau n'a pas jugé utile de nommer une commission ad hoc. Puis il ouvre une discussion concernant ce préavis 169/2015.

M. Ph. Heller, malgré la faible somme en cause, ne sent pas la notion du besoin d'une telle étude exprimée dans les 2 pages du préavis.

M. M. Girod explique qu'en 25 ans rien n'a été prévu pour tous les bâtiments communaux. Or l'aspect normatif a évolué et il paraît important de donner l'exemple à une population à laquelle on exige une certaine normalité contrôlée en cas de travaux. Les normes SIA en matière de mobilité réduite « accessibilité pour tous » ont pris une part importante pour les établissements publics d'où le devoir pour la commune de rendre accessible les bâtiments communaux. La Municipalité a à coeur de mettre tout ce qui est possible de faire pour garantir la sécurité incendie, (voies de fuite, etc.), des employés qui travaillent et de ceux qui transitent par ce bâtiment. Le bâtiment souffre de l'humidité, les peintures se dégradent. Il est important de mener

une étude qui nous amène à des variantes qui tiendront compte de l'aspect normatif, de l'évolution de la population et de la fréquentation du bâtiment. Nous pourrions être exemplaires vis-à-vis de nos concitoyens.

La parole n'est plus demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'est pas sollicité. C'est à main levée que le préavis 169/2015 est accepté à une forte majorité. Il n'y a pas d'avis contraire mais 3 abstentions.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide

1. d'accorder un crédit extrabudgétaire de fr. 22'000,- pour financer un crédit d'étude en vue d'un projet de réfection intérieure du bâtiment abritant l'administration communale ;
2. d'autoriser le financement de ce crédit d'étude par prélèvement sur les liquidités courantes ;
3. d'accepter que le total de ces dépenses soit directement imputé sur le compte 350.318.5 intitulé « Honoraires » du dicastère des bâtiments, sur les comptes 2015.

8. Préavis No 170/2015 concernant la participation de la commune aux charges d'exploitation du nouveau Centre sportif de Malley et la participation au capital-actions du Centre intercommunal de glace de Malley

En préambule et pour faciliter le débat, **M. M. Girod** passe le film de la présentation du projet telle qu'elle a été exposée à ceux qui ont pris la peine de répondre à l'invitation du SDNL et qui se sont déplacés à Beaulieu le 10 ou 12 février 2015.

Par la voix de **M. J.-M. Porchet**, la commission ad hoc fait part de son rapport qui est ainsi résumé : elle s'est imprégnée de la nécessité et des nombreuses motivations tant financières que sportives et médiatiques de renouveler le Centre de glace de Malley. Les autres installations prévues permettront de pratiquer 9 sports différents. Elle est favorable à la participation aux charges d'exploitation du nouveau Centre sportif de Malley arguant que les générations futures pourront disposer d'infrastructures de qualité d'envergure régionale et cantonale. La commission propose à l'assemblée d'accepter le préavis 170/2015 tel que présenté.

M. Ph. Weibel donne lecture du rapport de la commission des finances ainsi résumé : la commission s'est focalisée sur

- l'évolution de la participation de Froideville au fil des ans
- le mécanisme de calcul de la quote-part devant être assumée par Froideville
- l'état de situation des adhésions des 26 communes partenaires.

Espérant que la participation de Froideville ne devrait pas varier fortement étant donné son indexation, compte tenu de l'intérêt régional d'un tel complexe, elle propose à l'assemblée d'approuver le préavis tel que présenté.

Le Président parcourt page par page l'important préavis attendant les réactions de l'assemblée.

M. A. Blaser, p. 3 s'étonne que pour un projet d'envergure de 10'000 places pour la patinoire, il n'y est prévu qu'un parking de 190 places.

M. M. Pittet explique que le CIGM a des conventions avec l'entreprise SICPA pour pouvoir bénéficier durant un certain nombre d'années d'un autre parking que celui de la patinoire. Mais il est clair que la volonté de l'agglomération lausannoise est d'empêcher le citoyen de se rendre en ville en voiture en lui assurant à longue échéance des solutions de transports publics.

M. J.-F. Thuillard annonce que par mesure d'encouragement à emprunter les transports publics, chaque billet commandé sur internet génère des transports publics gratuits 2h. avant et 2 h. après le match.

M. Ph. Heller, p 17, demande quelle serait la clé de répartition si les charges d'exploitation dépassaient les montants prévus.

M. M. Pittet indique que la réponse est à la p. 16 point 5.2 Proposition de répartition des charges 4^{ème} paragraphe : « Un éventuel déficit dépassant ces montants sera pris en charge par les villes de Lausanne, Renens et Prilly selon la clé de répartition de 60%/20%/20% jusqu'à 500'000 francs et par Lausanne uniquement au-delà. »

M. P.-A. Barraz s'inquiète pour l'équité entre les communes en consultant le tableau de la p.19 et demande dans quelle mesure on peut intervenir.

M. M. Pittet explique que la clé tient compte pour les communes du point d'impôt, de la desserte des transports publics et des infrastructures existantes dans ces communes (piscines couverte et de plein air) qui diminuent leur participation.

Il n'y a plus d'intervention concernant le préavis, **le Président** passe à la consultation de la Convention d'actionnaires.

M. L. Gattlen a une question sur la convention en général : La Convention sera-t-elle mise à jour en cas de non adhésion de communes.

M. M. Pittet explique dans cette Convention il n'y a pratiquement que des communes qui ont déjà des actions. Seules quelques petites communes dont Froideville qui n'avaient pas acheté d'actions à l'époque se voient offrir des actions pour avoir une voix lors des assemblées générales pour nous exprimer et faire part de nos remarques. Si nous n'étions pas actionnaires, nous ne serions pas invités à l'Assemblée Générale.

M. A. Bouhedja lit à la p. 6, chap. 7.1 « ...les écoles des autres communes signataires bénéficient d'un rabais de 50% sur le prix d'entrée ». Il demande s'il s'agit d'activités scolaires ou d'enfants scolarisés.

M. J.-F. Thuillard explique qu'il s'agira d'activité scolaire ponctuelle assimilée à une sortie scolaire annuelle pour des questions d'éloignement, de perte de temps.

M. V. Martin, mise à part le montant relativement faible de cette participation, se pose la question du réel intérêt directement profitable pour la commune sachant que pour s'y rendre en transports publics actuellement c'est un cauchemar. Ce projet reste selon lui des installations profitables à titre privé, il ne voit pas d'intérêt direct de la commune de Froideville de faire partie d'une société anonyme qui exploiterait ces installations.

M. M. Pittet rétorque qu'il faut penser « régional ». Nous sommes tous fiers d'appartenir à une région où la capitale est olympique. Il ne faut pas se focaliser sur l'utilisation réelle par nos enfants ou des citoyens de Froideville, c'est un projet d'intérêt général. Lausanne est le lieu d'établissement de dizaines de fédérations sportives mondiales grâce au CIO. Ces dernières offrent des emplois à notre région. Sur les 27 communes qui doivent se prononcer sur ce projet, 18 ont déjà accepté. Epalinges et Mézières délibèrent en même temps que nous.

M. A. Blaser a vu qu'il reste une dette résiduelle de 12 millions et demande pour pourquoi le Centre de Malley ne peut pas débiter son projet à 0.

M. M. Pittet explique qu'on ne fait pas une nouvelle société, on continue une exploitation qui existait. Pour éponger la dette il faudrait attendre quelques années. Or on précipite le mouvement car on a l'espoir que les JO de la jeunesse seront attribués à Lausanne et qu'il faut être prêts en 2019. C'est toujours la même société qui a 12 millions à amortir, elle va le faire dans le cadre de son exploitation normale et ses chiffres d'amortissement sont prévus dans les coûts de l'exploitation.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'est pas désiré. C'est à main levée que préavis No 170/2015 est accepté. Il y a 5 avis contraire et 4 abstentions.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide

- d'autoriser la Municipalité à signer la Convention d'actionnaires concernant la prise en charge du déficit d'exploitation du Centre sportif de Malley,
- d'accepter la participation de la Commune au capital-actions du CIGM SA par l'acquisition, à titre gratuit, d'une action d'une valeur de fr. 500,-.

9. Préavis No 171/2015 concernant une demande de crédit extrabudgétaire en vue du remplacement de luminaires à vapeur de mercure par des ampoules LED

Par la voix de **M. V. Martin**, la commission ad hoc fait part de son rapport qui est ainsi résumé : ayant pris connaissance de la nécessité, l'opportunité et la possibilité d'économie de procéder au remplacement des luminaires à vapeur de mercure par des ampoules LED, la commission se montre convaincue par ce projet et recommande en conclusion l'acceptation du préavis tel que présenté.

M. Ph. Weibel donne lecture du rapport de la commission des finances qui est ainsi résumé : mesurant l'économie potentielle qu'un remplacement de luminaires pourrait avoir sur la consommation d'énergie électrique, elle prend conscience qu'elle pourrait permettre un retour sur l'investissement dans les quinze prochaines années. Constatant que les luminaires actuels sont largement amortis, elle considère la possibilité de toucher une subvention et de réduire la consommation d'électricité. Compte tenu de la nécessité de se mettre en conformité, la commission propose à l'assemblée d'approuver le préavis tel que présenté.

Le Président ouvre une discussion générale sur le préavis No 171/2015. La parole n'étant pas demandée, il clôt le débat et passe au vote. Le bulletin secret n'est pas exigé. C'est à main levée que ledit préavis est accepté à l'unanimité. (Il n'y a pas d'avis contraire et pas d'abstention).

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide

- d'accorder un crédit extrabudgétaire de fr. 108'000,- concernant le remplacement de 90 luminaires à vapeur de mercure par des ampoules LED,
- d'autoriser la Municipalité de financer cet investissement en empruntant, si nécessaire, tout ou partie du montant sollicité sous point 1, cela auprès de l'établissement bancaire de son choix et aux meilleures conditions du moment,
- d'amortir cet investissement sur une période de 15 ans.

15. Propositions individuelles et divers

Le Président, après avoir adressé un reproche à ceux qui n'ont pas répondu à la lettre expresse du bureau, (30 appels téléphoniques ont été nécessaires), lit la liste des participants au repas du « Guillon » au Château de Chillon le 6.11.2015. Un transport en car sera organisé. D'autres informations seront communiquées plus tard.

Mme N. Weibel aimerait savoir si la signalisation à la sortie du parking du Bas de la Fin va rester ou s'il est prévu de la modifier.

M. M. Girod répond qu'elle va rester pour l'instant. Elle est légale. La Municipalité travaille à améliorer cette sortie de parking par des mesures complémentaires.

Mme N. Weibel se fait du souci au sujet des enfants des écoles qui empruntent le trottoir et qui n'ont pas de visibilité.

M. M. Girod est heureux du projet en cours de l'introduction d'un Pédibus. Le 90% des personnes sortant du parking sont des parents qui amènent leurs enfants à l'école. La solution est difficile à trouver et le changement d'accès au parking n'est pas encore d'actualité.

M. St. Zoëll signale un autre problème de sécurité des enfants de l'autre côté du collège du Tilleul.

M. M. Girod va y travailler avec la commission de sécurité routière extra-municipale afin de trouver les mesures qui s'imposent.

Mme J. Schürch constate que ce parking est de plus en plus fréquenté et que plusieurs personnes ne se parquent pas correctement. Elle demande la possibilité d'y effectuer un marquage.

M. M. Girod explique que les travaux d'aménagement et d'équipement des parkings ont commencé. Pour l'instant le problème n'est que déplacé. Des mesures vont être prises en temps voulu.

Mme N. Weibel signale qu'une barrière vient d'être installée au bas du collège du Tilleul.

Mme M. Ecuyer aimerait des résultats au sujet des aménagements provisoires aux entrées de Froideville.

M. M. Girod rapporte des résultats de ralentissement de trafic intéressants au niveau de l'efficacité. Une approche des riverains a été faite et a prouvé que cela était une bonne solution. La zone d'ombre c'est que du bruit peut être causé par les voitures « entravées ». Les « follos du bitume » existeront toujours : 101 km/h. enregistré sur la Route de Lausanne direction Villars-Tiercelin. La suite des opérations sera communiquée au Conseil d'ici le mois de septembre.

Le Président indique que c'est **M. Y. Nicolet** qui est rapporteur de la commission ad hoc.

M. A. Blaser aimerait savoir dans quelle situation se trouve Froideville par rapport à la nouvelle LAT et demande quelles sont les mesures que la commune envisage pour diminuer la zone béton.

M. M. Pittet tente une partie de réponse. Froideville est dans la 2^{ème} couronne. Nous sommes hors norme et une commune qui devrait théoriquement dézoner. Les zones intermédiaires de notre PGA vont disparaître et revenir en zones agricoles. Il n'y a plus de terrains disponibles à Froideville, plus de bétonnage à faire pour les années à venir.

M. J.-F. Thuillard amène un complément d'information : tout le canton est concerné. Au niveau du Grand Conseil plusieurs députés demandent que le calcul puisse être fait à partir de 2013 moment de la votation de la LAT ce qui changerait totalement la problématique car la plus part des terrains à dézoner sont déjà construits.

La Parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et libère la Municipalité.

10. Nomination du Président du Conseil

M. D. Glur, vice-président annonce que M. Olivier Martin maintient sa candidature. Il n'y pas d'autres propositions. Selon le règlement du Conseil, la nomination se fait au bulletin secret :

Bulletins délivrés :	46	Bulletins rentrés :	46
		Bulletins blancs :	6
		Voix éparses :	10

M. Olivier Martin est élu par 30 voix.

11. Nomination du premier vice-Président

M. Dominique Glur, actuellement en place, maintient sa candidature. Il n'y a pas d'autre proposition.

Bulletins délivrés :	46	Bulletin rentrés :	46
		Bulletins nuls :	2
		Bulletins blancs :	4

M. Dominique Glur est élu par 40 voix.

12. Nomination du second vice-Président

M. M.-H. Schwab est excusé. Il ne nous a pas confirmé sa candidature. Il n'y a pas d'autre proposition.

M. P.-A. Barraz suggère de reporter cette élection au prochain Conseil.

Cette proposition est acceptée par l'assemblée.

13. Nomination de deux scrutateurs

MM. Claude Dussez et **Christian Clément** restent candidats. Il n'y a pas d'autre proposition.

A main levée et à une forte majorité, l'assemblée reconduit ces deux scrutateurs dans leur tâche.

14. Nomination de deux scrutateurs suppléants

Mmes Martine Ecuyer et Sarah Vittoz restent candidates. Il n'y a pas d'autre proposition.

L'assemblée accepte de se prononcer à main levée. C'est à une forte majorité que les deux scrutatrices suppléantes sont reconduites.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** lève la séance à 22h.30.

CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

Le Président



Olivier Martin

La Secrétaire



Antoinette Mathey

Annexes mentionnées

Procès-verbal approuvé par le bureau le 10 juillet 2015



Froideville

Greffes Municipales
Rue du Village, 16
1055 Froideville

021 881 22 27
021 881 22 38 fax
greffe@froideville.ch

SEANCE du CONSEIL COMMUNAL

du 23 juin 2015

COMMUNICATIONS AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a l'honneur de vous faire part des communications suivantes :

1. Tarif du gaz naturel

Lors du dernier Conseil communal M. Nicolet a posé plusieurs questions à la Municipalité au sujet du prix du gaz fourni à Froideville.

En réponse à notre demande du 24 mars dernier, Cosvegaz nous a répondu de la façon suivante : (certainement aussi à tous les consommateurs de gaz)

1. Evolution du prix du pétrole : en progression constante depuis le début des années 2000, les prix du pétrole ont fluctué, dès 2011, dans une fourchette comprise entre 105-115 \$ le baril, avant de fortement baisser au 2^e semestre 2014, pour enfin remonter autour de 60 \$ le baril depuis janvier 2015.

Parallèlement, la dernière modification de nos tarifs date de novembre 2012, traduisant notre volonté de maintenir ceux-ci à un niveau stable.

2. Spécificités liées à l'indexation du prix du gaz naturel sur le cours du pétrole : sur le marché européen en général et sur le marché suisse en particulier, les prix du gaz naturel sont partiellement indexés sur les prix pétroliers avec un décalage moyen de six à neuf mois, selon les types de contrats et cela tant à la hausse qu'à la baisse.

Lorsque les prix du pétrole chutent (situation que nous avons connue dès le 2^e semestre 2014) il faut donc patienter quelque six à neuf mois avant que nos prix d'achat de gaz soient influencés par la variation des prix du pétrole. Nous sommes aujourd'hui au terme de cette période transitoire de neuf mois, débutée en juillet 2014 et pouvons, de ce fait, prendre l'initiative d'ajuster nos tarifs et de faire bénéficier notre clientèle de cette baisse de prix de la composante « énergie » du gaz naturel d'environ 10% (hors TVA et taxe CO2) au 1^{er} avril 2015.

Enfin et pour compléter nos réponses, nous vous signalons qu'il y a à Froideville 240 raccordements actifs au gaz naturel.

2. Fontaine du Rossy

Comme vous avez pu le constater, l'eau coule de façon naturelle après de fortes pluies, mais s'assèche par la suite au bout de quelques jours. Cela signifie que nous n'avons pas retrouvé toute l'eau dans le captage, comme avant les travaux de constructions au ch. de la Plaine.

Avant de passer à un approvisionnement mécanique par pompe, la Municipalité a décidé d'entreprendre une ultime démarche, à savoir la creuse d'une tranchée pour capter cette eau, à la hauteur du ch. du Raffort, sur la propriété de la famille Guarino.

Nous espérons que ces travaux seront couronnés de succès et que nous retrouverons un débit naturel tout au long de l'année.

Si tel ne devait pas être le cas, il ne nous restera plus alors que la solution mécanique déjà mentionnée.

3. Nouveaux habitants

C'est le 9 mai qu'une soixantaine de nouveaux habitants ont répondu à l'invitation de la Municipalité dans le but de faire connaissance et de présenter notre commune.

Après la traditionnelle balade à pied passant par le réservoir des Orgires et le pâturage, tous se sont retrouvés au refuge du FCF de Pré Camuz pour déguster une excellente broche. Merci encore aux quelques bénévoles qui ont largement contribué à la réussite de cette journée.

4. Réception de Miss Suisse

Le 19 mai, après une invitation par tous-ménages, ce sont env. 150 personnes qui ont participé à la réception de Miss Suisse en la personne de Laetitia Guarino.

Après une brève partie officielle, Miss Suisse s'est prêtée avec beaucoup de charme et de gentillesse aux nombreuses séances de photos.

Un apéritif bien élaboré a permis à ce début de soirée d'être très convivial.

5. Inauguration des locaux UAPE

Le 20 mai, la Municipalité était conviée à l'inauguration officielle des locaux de l'UAPE au rez du nouveau bâtiment du Tilleul. De nombreuses animations ont été mises sur pied par l'équipe d'encadrement afin de rendre ces moments non seulement « officiels », mais surtout festifs.

6. Centre Bout'Choux

Par un tous-ménages, Mimes Chuard et Barnier ont informé notre population de la prochaine ouverture d'un local d'accueil pour les enfants de 2 ½ à 4 ans. Il est aussi proposé des réunions avec les parents dans le but d'échanger des propos et des expériences.